

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-092

Date de la convocation : 05/12/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCKET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : VALIDATION D'UN AMENAGEMENT D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE SITE
DU CENTRE AQUATIQUE ARGONA**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, surnommée loi APER ;

Vu les statuts de la communauté de communes dont les compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2017/73 du Conseil Communautaire définissant d'intérêt communautaire pour la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » : ***l'aménagement, la gestion et l'animation du centre Aquatique situé à Vouziers – Rue Charles Devendeville*** ;
.../...

Vu la délibération n° DC2024/70 du Conseil Communautaire du 03/07/2024 approuvant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre (phase étude / conception) relative au projet d'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le site du centre aquatique Argona, en autorisant le dépôt de demande de subvention,

Considérant que la coopérative Enercoop a été missionnée en qualité de maître d'œuvre pour étudier la conception d'un projet sur la base d'une autoconsommation pure pour la piscine et sur l'étude d'un scénario en autoconsommation collective pour vérifier les hypothèses émises à ce stade, en terme de viabilité technico-économique.

Vu l'avis du groupe de travail dédié au photovoltaïque ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 77 voix POUR, 3 voix CONTRE (024 DE POUILLY Jean , 033 VAIRY Lionel , 092 MOUTON Francis) et 5 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 027 CERRAJERO Eladio , 042 HUSSON POISSON Fanny , 083 LEROY Yves , 098 BESANCON Tony)

- **D'APPROUVER** l'aménagement d'une installation d'ombrières photovoltaïques sur le site du centre aquatique Argona d'une puissance installée de 225 kWc et sur le mode de gestion en autoconsommation collective,
- **D'AUTORISER** le Président à poursuivre la maîtrise d'œuvre en phase de conception,
- **DE LANCER** les consultations obligatoires et les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président

Benoît SINGLET

